



## Article 91 de la *Loi sur les langues officielles*

Saviez-vous que les exigences linguistiques d'un poste ne peuvent pas être modifiées en fonction du profil linguistique d'une ou d'un membre de l'équipe? En effet, les exigences linguistiques sont établies en fonction des **postes** et non des personnes occupant les postes.

Ainsi, on ne peut pas modifier les exigences linguistiques d'un poste pour des raisons telles que les suivantes :

- on veut promouvoir une personne de l'équipe;
- personne dans l'équipe ne remplit les exigences linguistiques du poste;
- on éprouve des difficultés de recrutement;
- l'environnement de travail dans une région désignée bilingue est temporairement unilingue;
- l'usage de la langue seconde n'est pas souvent requis.

En toute circonstance, les exigences linguistiques doivent être identifiées **de façon objective** et se fonder sur les fonctions et responsabilités du poste (comme énoncées dans la description de travail), ainsi que sur le niveau de compétence linguistique requis lorsque le poste est désigné bilingue.

Vous trouverez des outils et des références pour vous aider à identifier les exigences linguistiques d'un poste sur la page GCwiki de la [Communauté des langues officielles](#).

[Read the English version here](#)